

L'AANB lance le Module 1 du cours d'admission

L'AANB a le plaisir d'annoncer le lancement du **Module 1** du cours d'admission à l'AANB. La série de cours d'admission se veut un complément aux études et au stage d'un stagiaire en lui offrant des renseignements additionnels pratiques et pertinents pour sa réussite en tant que professionnel immatriculé dans la province du Nouveau-Brunswick.

L'achèvement du cours sera une exigence pour l'immatriculation comme architecte à l'AANB. Le cours est obligatoire pour les stagiaires, mais tous les membres peuvent le suivre.

Le cours d'admission de l'AANB consistera en trois modules :

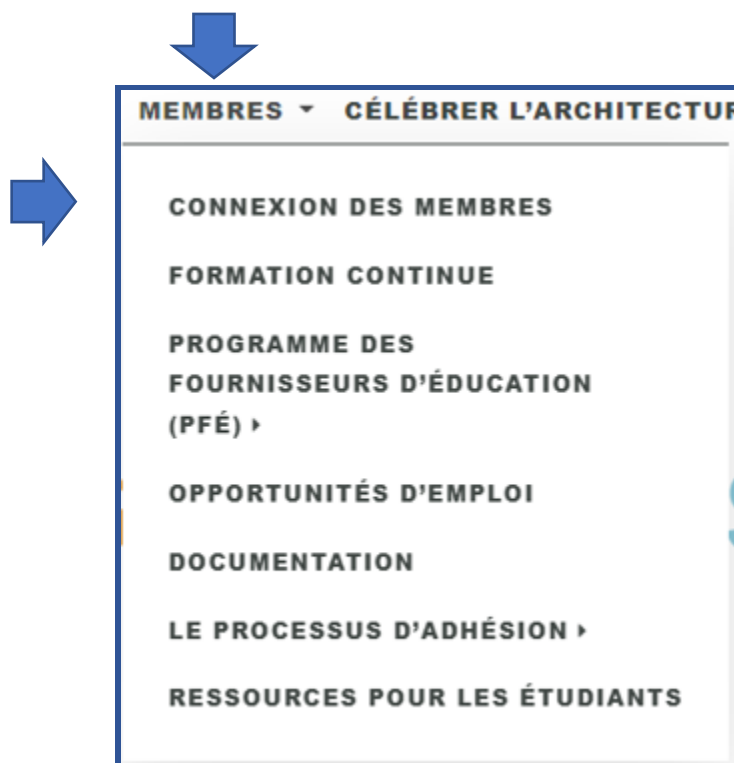
- Module 1 : L'AANB
- Module 2 : La gestion d'une firme
- Module 3 : Les documents et l'administration de la construction

Nous espérons lancer les modules 2 et 3 dans les 12 à 24 prochains mois.


Les stagiaires peuvent suivre le module 1 avant de passer l'examen des architectes du Canada (ExAC) alors que les modules 2 et 3 devront être suivis après l'ExAC et avant la demande d'inscription comme architecte auprès de l'AANB.

Comment accéder au Module 1 ?

1. Visitez : www.aanb.org
2. Cliquez sur Membres, puis sur Connexion des membres :

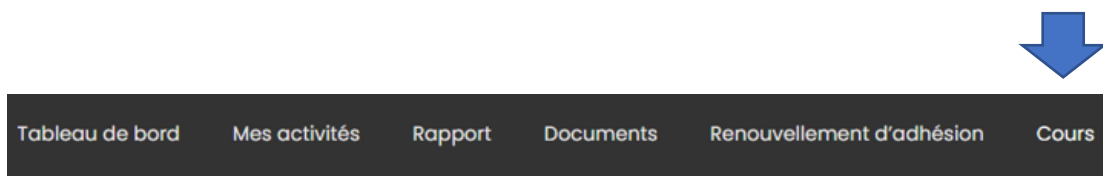


- Ouvrez une session dans votre portail de membre en utilisant votre adresse courriel ou nom d'utilisateur et mot de passe.

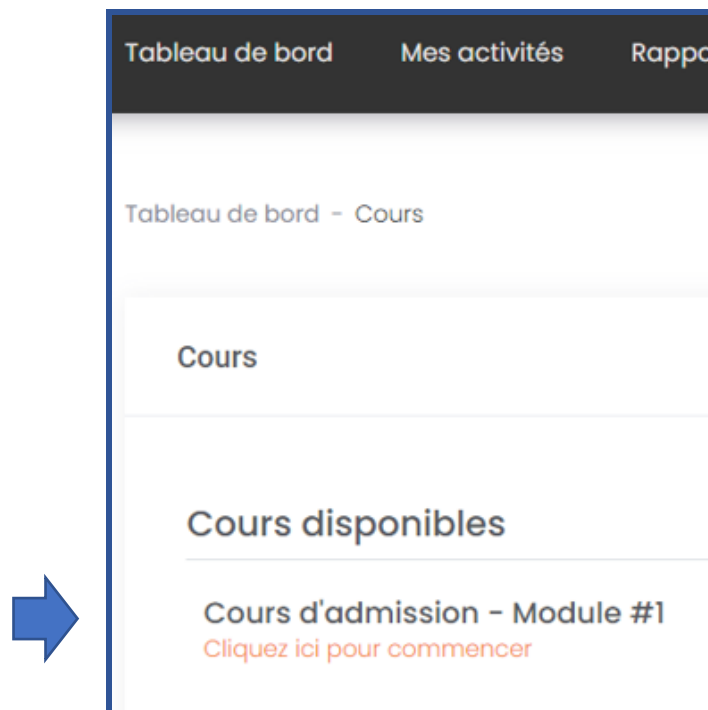


The screenshot shows a login form with the title "Connexion". It contains two input fields: "Email / Nom d'utilisateur" and "Mot de passe". Below the fields are two links: "Oublé mot de passe?" and "English". At the bottom, there is an orange button labeled "Connexion". Two blue arrows point to the left towards the input fields.

- Choisissez Cours disponibles :



- Choisissez l'option « Cours d'admission – Module 1 » :



6. Lisez et examinez le document d'information générale et les pièces jointes, puis cliquez sur :



Allons-y!

VEUILLEZ NOTER LES POINTS SUIVANTS

1. Il est **important** que vous preniez le temps de bien vous familiariser avec le document d'information générale et les documents de référence avant de répondre au questionnaire du module 1.
2. Il n'est pas nécessaire de terminer tout le module en une seule fois. Vous pouvez sortir du questionnaire autant de fois que vous le voulez et y revenir au moment qui vous convient.
3. Il n'y a pas de note réussite ou échec. Si vous répondez incorrectement à une question, la bonne réponse sera fournie pour votre information.
4. Le système enregistre automatiquement vos réponses, bonnes et mauvaises, aux fins de leur examen par le personnel de l'AANB.

Ce module est obligatoire pour les stagiaires et fait partie de leur processus menant à l'immatriculation, mais tous les membres peuvent se prévaloir de cette occasion d'apprentissage.

Formation continue : **1,0 heure de formation DIRIGÉE**